Fédération Ïaïdo Kiyoïkaze

«Fédération Ïaïdo vent noble»

Guide de l'usager

1. Réglementation

Les règlements de la fédération décrivent le fonctionnement de la fédération et en particulier le statut des membres et leurs obligations. Ces règlements sont disponibles dans les trois langues officielles de la fédération soit le français, l'anglais et l'espagnol via son site Internet :

http://www.kiyoikaze.org

2. Nouveau dojo

Le dojo désirant devenir membre de la Fédération d'Ïaïdo Kiyoïkaze (FIK) doit faire sa demande au moyen du formulaire « Form Dojo ». Le formulaire sous forme de tableau Excel sera complété à l'ordinateur puis expédié électroniquement à l'adresse de courriel du siège social de la FIK. Alternativement, il pourra être imprimé après avoir été complété puis expédié par courrier ordinaire à l'adresse du siège social de la fédération.

3. Nouveau pratiquant

Une nouvelle personne membre d'un dojo sera inscrite auprès de la FIK en utilisant le formulaire « Form Pers ». Le formulaire sous forme de tableau Excel sera complété à l'ordinateur puis expédié électroniquement à l'adresse de courriel du siège social de la FIK. Alternativement, il pourra être imprimé après avoir été complété puis expédié par courrier ordinaire à l'adresse du siège social de la fédération.

4. Carnet de stage

Toute personne qui désire un carnet de stage doit en faire la demande au moyen du formulaire « Form Pers » qui doit être complété sans oublier de cocher la colonne d'extrême droite à cet effet.

5. Examen

Tout personne qui se présente à un examen de grade doit utiliser le formulaire « Form Exam ». Le formulaire sous forme de tableau Excel sera complété à l'ordinateur et un exemplaire sera imprimé pour être complété et signé par les personnes requises. Avant l'examen, il sera remis avec le carnet de stage à la personne désignée à cet effet. On pourra utiliser un formulaire alternatif contenant les mêmes informations lequel est fourni par le dojo avant l'examen.

6. Annuellement

Au début de chaque année et lorsque requis, le secrétaire trésorier de la fédération fait parvenir à chaque dojo le formulaire « Form Ann ». Ce formulaire sous forme de tableau Excel montre les renseignements tels qu'ils apparaissent dans les fichiers de la fédération. Les corrections nécessaires devront être faites en modifiant les champs appropriés. Ce formulaire fait état du statut et des attributs des membres et indique les montants des cotisations ainsi dues. Le formulaire sera acheminé électroniquement à l'adresse de courriel du siège social de la FIK en même temps que les sommes dues. Alternativement après avoir été complété il pourra être imprimé et expédié par courrier ordinaire à l'adresse du siège social de la fédération.

7. Sommes dues

Les cotisations annuelles de dojo et de membre, les cotisations de nouveaux membres ou nouveau dojo ainsi que les frais pour les carnets de stages seront transigés par l'instructeur principal du dojo.

Tous les montants dus seront faits en un même versement par l'instructeur principal du dojo.

Les sommes dues seront versées en devises canadienne ou en devises usa.

Le paiement au secrétaire trésorier de la fédération pourra se faire par les moyens électroniques prescrits ou par chèque, mandat ou traite bancaire.

8. Échéance

Les cotisations annuelles doivent être versées avant le 1^{er} avril de l'année en cours.

9. Régularité

Les attributs et privilèges spécifiés dans les règlements seront valides et attribuables seulement si les membres qui s'en réclament ont été en règle avec la fédération pour toutes les années que de tels attributs ou privilèges exigent.

10. Siège social

Le siège social de la fédération est :

Fédération Ïaïdo Kiyoïkaze 3724 avenue Du Parc Montréal Qc, Canada H2X 2J1

Règlement numéro 5

ADOPTÉ par le conseil d'administration, ce		jour
du mois de	_ de l'année	
	<u></u>	
Président		